



MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
Quorum..... 8
Présents..... 12
Votants..... 15
Procurations..... 3

Date de la convocation : 23/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 27 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEUC Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier

PROCURATIONS : Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 13**DELIBERATION N° 3****AUTONOMIE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE DE LA STATION SERVICE**

Vu l'article L1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu les articles L2221-1, L2221-3, L2221-4 et L2224-1 du CGCT

Monsieur le Maire expose que les services publics à caractère industriel et commercial que les collectivités ont choisi d'exploiter en régie doivent obligatoirement être dotés a minima de l'autonomie financière.

A ce titre, ils sont suivis dans le cadre d'un budget rattaché, c'est à dire d'un budget disposant de son propre compte 515 " compte au Trésor " et non d'un compte de liaison renvoyant au compte 515 de la commune.

Actuellement, le service "Station-service" est géré par la commune mais le budget n'a pas l'autonomie financière exigée par le CGCT.

Il est donc nécessaire de transformer ce budget en budget doté de l'autonomie financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **APPROUVE** la transformation du budget annexe de la Station-service en budget doté de l'autonomie financière à compter du 01/01/2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Ont signé

Le secrétaire de séance
DRIGOUT Jean-Luc

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 3 0 SEP. 2024
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 3 0 SEP. 2024

Le Maire
Claude VIDAL

3 0 SEP. 2024